RÉPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE	**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** de la commune de **CHAMPEY** Séance du **14 Décembre 2016**
Date de la convocation : 09/12/2016 Date d'affichage : 20/12/2016 Nombre de conseillers : 15 En exercice :15 Présents : 10	L'an deux mil seize et le quatorze octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire. **Présents :** MM. VALLEY – DUVERNOY - PERRIN - Mme GENTER – MM. LEBOURG – BONNET – DEPOIRE - GASIOR – PRADA PRADA - Mme DEL TORCHIO. **Absents excusés :** MM. HENRY Jean-Pierre – THIEBAUD Pierre - Mmes ZISKA Francisca – NGUYEN VAN TUE Claudine – HASENFRATZ Anne-Lise . **Procurations :** Mme NGUYEN VAN TUE Claudine à VALLEY Jean – Mr HENRY Jean-Pierre à PERRIN Claude. Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

1- Cession de terrain à la commune .

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de la division du terrain A1829 réalisée à la demande des propriétaires Mr et Mme Richard le 07 Octobre 2015. Afin de prendre en compte l'emprise des voiries, le principe d'une cession gratuite le long des rues qui le jouxtent a été validé par les propriétaires. La bande de terrain cadastrée A 2227 d'une contenance de 1 a 67 ca correspond au terrain faisant l'objet de la cession. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a**ccepte** la cession gratuite de ce terrain, a**utorise** le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession gratuite et **précise** que la commune prendra en charge les frais notariés à cette cession.

2 – Adhésion à l'Agence Départementale Ingénierie 70 .

L'Agence Départementale INGÉNIERIE70 initiée par le Département est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Cette assistance comprend notamment trois compétences optionnelles : aménagement dans le domaine de l'eau potable, des eaux usées et pluviales et de la voirie avec possibilité d'intervenir dans tous les domaines de la construction et de l'aménagement du territoire, Application du Droit des Sols, assistance informatique dans l'utilisation des logiciels.
Mr le Maire rappelle que la collectivité était adhérente au service d'assistance informatique « Magnus » mis en place par le Département. Le Département ne pouvant plus assurer cette assistance (Loi NOTRe – perte de la clause de compétence générale), cette assistance sera réalisée par l'Agence Départementale INGÉNIERIE70 à compter du 1er janvier 2017.

Afin d'accéder au service, il convient d'adhérer à l'Agence Départementale INGÉNIERIE70 et de signer une convention définissant les modalités de travail en commun entre la collectivité et le pôle d'assistance informatique INGÉNIERIE70, placé sous l'autorité de son président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
DECIDE de confier l'assistance informatique des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation … à INGÉNIERIE70,
APPROUVE les missions confiées à INGÉNIERIE70 décrites dans la convention,
AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence Départementale INGÉNIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette assistance informatique.

3 – Tarifs communaux 2017.

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les différents tarifs communaux pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les tarifs suivants :

Alambic	Redevance journalière	21,50 €
Cimetière	- concession simple	193,00 €
	- concession double	386,00 €
Columbarium	- alvéole	940,00 €
	- place enterrée	321,00 €

Tarifs de location de la salle communale de la Grande Fontaine pour l'année 2017.

Location les week-ends du vendredi dans la matinée au lundi après-midi	Loueurs extérieurs à CHAMPEY	Loueurs résidents à CHAMPEY
Tarif réduit pour une manifestation par année, clubs, associations de CHAMPEY		
Petite salle sans cuisine *pour expositions*		70 €
Grande salle sans cuisine *pour expositions*		100 €
Petite et grande salle sans cuisine *pour spectacles, jeux, expo.*		150 €
Petite et grande salle avec cuisine *pour spectacles, jeux, expo.*		250 €
Tarifs pour particuliers, clubs, associations pour manifestations supplémentaires		
Grande, petite salle et cuisine *pour repas*	500 €	400 €
Grande salle et cuisine *pour repas*	400 €	300 €
Location le jour de l'événement en fonction des disponibilités		
Enterrement, grande salle avec cuisine		100 €
Enterrement, petite salle sans cuisine		70 €

Tarif Chaufferie : R1 prix de vente de l'énergie calorifique à chaque abonné : 0,053 € HT par Kwh.

Tarifs Eau et Assainissement :

- **Eau HT**
  - taxe fixe : 38,00 €
  - consommation de 0 à 60 m3 : 0,72 €
  - consommation de 61 à 120 m3 : 0,66 €
  - consommation de 121m3 et plus : 0,55 €
- **Assainissement HT**
  - taxe fixe : 38,00 €
  - traitement au m3 : 0,69 €
  - traitement au forfait pour cas particuliers, soit 75 m3 par personne à facturer.
- **Cas particuliers**

  En cas de départ de la commune ou d'arrivée en cours d'année, les taxes fixes seront facturées au mois (1/12 du prix annuel par mois), qu'il incombe au contribuable de signaler son départ à la mairie afin que le relevé de sa consommation et le solde de son compte soit fait. Dans l'absence de cette démarche, tous les mois seront dus.

4 – CCPH : présentation au conseil municipal des rapports de la CLECT année 2016 et d'activité 2015.